



Location 1 mois- Le propriétaire s'avère être un arnaqueur pro

Par **TANGUY LAURA**, le 17/11/2016 à 10:05

Bonsoir,

Je cherche à contacter une assistance juridique pour un soucis sur une location d'un mois trouver sur le bon coin.

Locataire de ce logement pendant 1 mois, l'état des lieux d'entrée a été fait peu scrupuleusement puisque nous n'avons pas vérifié tout les équipements type frigo, micro onde.. Contrat à l'appui.

Le logement n'ayant pas d'aération ni de chauffage, je n'ai pas utilisé ce réfrigérateur.

J'ai versé 240 euros en liquide en guise de caution pour 450 euros de loyer charges eau incluses. Le propriétaire m'a ensuite demandé en chèque 800 euros de caution en échange du 240 euros versé en liquide. Chose faite, le chèque a été déposé dans sa boîte aux lettres.

Pendant 1 mois, j'ai tenté de joindre ce propriétaire, en vain, pour le retour de mon liquide. Appel, Sms et e-mail inclus.

L'état des lieux de sortie, tout c'est bien passé. Hormis le fait que le propriétaire ait oublié les papiers, mon liquide et le chèque de caution ce 10 novembre.

Le réfrigérateur, que je n'ai jamais utilisé puisque la chambre de 10 m2 était glaçon, ne fonctionne pas.

Le propriétaire se réveille ce jour, avec harcèlement téléphonique, pour me dire que le contrat était en réalité un contrat d'un an.

Le 16 novembre, il demande aujourd'hui des comptes. Ainsi que les charges électricité, ce qui est normal, puis le règlement de l'ouverture et fermeture du compte EDF dont je n'ai les preuves.

Quels seraient mes recours possible ?

Merci de votre aide.

Cordialement,

Laura Tanguy.